

# Les Services

## F OIRES ET SALONS

Novembre 90

Equip'Hôtel du 14 au 20 nov. Salon mondial des hôtels restaurants, cafés et collectivités. Parc des expositions, porte de Versailles.

Inter sélection du 20 au 23 nov. Les rencontres internationales de la mode grande diffusion. Parc des expositions du Bourget.

Babial du 24 au 26 nov. Salon de la femme enceinte et du nouveau-né. Espace Champerret.

Salon du bricolage et de la décoration du 30 nov. au 9 déc. Parc des expositions, porte de Versailles.



Chantal Zimmer-Helou et Nathalie Besnard pilotent les petits déjeuners de la Franchise.

## C ALENDRIER DE LA FRANCHISE

Les Etats généraux de la franchise se déroulent le 12 novembre à Lille, le 19 novembre à Lyon, le 3 décembre à Bordeaux et le 12 à Tours. Ils sont organisés par la FFF et la CCI. Salon de la franchise à Sao Paulo (Brésil) du 23 au 25 novembre.

Missions d'études et de prospection de la FFF: en Espagne du 19 au 24 novembre, en RDA du 3 au 5 décembre.

Salon de la franchise à Milan du 9 au 13 novembre.

## A NNUAIRE DE LA FRANCHISE ESPAGNOLE

Franchisa est l'entreprise chargée d'éditer depuis 5 ans l'Annuaire Espagnol de la Franchise et du Commerce Associé. Le dernier édité par la société Franchisa est paru. Au total, l'Annuaire recense 185 entreprises de franchises, autant d'enseignes, 750 ouvertures de

magasins franchisés et près de 16500 établissements associés.

Il fournit en complément une analyse de la franchise en Espagne et dans le monde, des informations pratiques, des renseignements sur les franchiseurs.

Depuis peu, Franchisa complète son Annuaire par une revue spécialisée en franchise, «Apuntes de Franchising».

## L ES RÉUNIONS D'INFORMATION DE LA FFF

La Fédération Française de la Franchise organise des réunions s'adressant aux personnes intéressées par la franchise. Au cours de ces petits déjeuners, les délégués de la FFF, Chantal Zimmer-Helou et Nathalie Besnard, informent les solliciteurs des avantages et des exigences pour le franchiseur et le franchisé, présentent les différents types de franchise et remettent aux participants une fiche modèle indi-

quant les renseignements que tout réseau adhérent de la FFF doit fournir à un candidat.

Jour: 1<sup>er</sup> lundi du mois. Heure: 9h30-11h30. Coût: 200 F.

## L'ARBITRAGE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA FRANCHISE

La Fédération Française de la Franchise s'est associée à la Chambre Arbitrale de Paris, pour traiter les litiges entre franchiseurs et franchisés, en élaborant un nouveau règlement d'arbitrage spécifique à la franchise, en vigueur depuis juin 1990.

La FFF a établi une liste d'experts en franchise (avocats, juristes, franchisés et franchiseurs) qui permet aux solliciteurs de sélectionner leur arbitre. Le Président du Tribunal Arbitral étant choisi par la Chambre Arbitrale sur une liste établie par elle.

Pour chaque litige, la Chambre de

Paris constitue un Tribunal Arbitral, auquel est confié la mission de résoudre le différend.

Déroulement de l'arbitrage: le litige est porté devant un Tribunal Arbitral dit de 1<sup>er</sup> degré, qui émet à la majorité des voix un projet de sentence. Si aucune contestation ne survient dans un délai de 15 jours le projet de sentence a valeur de sentence.

Au contraire, si une demande d'examen au 2<sup>nd</sup> degré est effectuée, la Chambre Arbitrale constitue un 2<sup>e</sup> Tribunal (les arbitres pouvant être remplacés).

En fin de procédure, la sentence sera déposée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris. Si elle n'est pas exécutée dans un délai de 3 mois, le Comité d'Arbitrage de la FFF peut en ordonner la publication dans un ou plusieurs journaux professionnels et/ou dans le rapport d'activité annuel. ■